

LE GOUVERNEMENT MCGUINTY PLACE LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL INFIRMIER ET DES AUTRES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ AU SOMMET DES PRIORITÉS

Nouveau matériel pour protéger les travailleurs contre les maladies mortelles

TORONTO – Le gouvernement McGuinty protège le personnel infirmier de la province contre des maladies potentiellement mortelles, comme le SRAS et la grippe aviaire, en acquérant 55 millions de masques N95 et en rendant obligatoire l'utilisation d'aiguilles de sécurité ou de matériel sans aiguille dans les hôpitaux, a annoncé aujourd'hui George Smitherman, ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

« En investissant dans du matériel de meilleure qualité, nous tirons les leçons de la crise du SRAS, a déclaré M. Smitherman. Ces nouveaux masques assureront au personnel infirmier et aux autres fournisseurs de soins de première ligne la protection dont ils sont en droit de bénéficier car il est indispensable de protéger leur santé et leur sécurité lorsqu'ils soient des maladies infectieuses. »

« La sécurité au travail est l'une des priorités de notre gouvernement, a indiqué Steve Peters, ministre du Travail. L'utilisation obligatoire d'aiguilles sécurité et de matériel sans aiguille nous permettra d'atteindre notre objectif de créer des conditions de travail sécuritaires et de prévenir les blessures liées au travail. »

« L'Ontario Safety Association for Community and Healthcare (OSACH) félicite les ministres Smitherman et Peters de cette décision de protéger les fournisseurs de soins en plaçant la sécurité au sommet des priorités, a déclaré Joseline Sikorski, présidente et chef de la direction de l'association. Il est essentiel de fournir du matériel et d'instaurer des conditions de travail sécuritaires au personnel soignant si on veut inculquer le principe que la sécurité va de pair avec des soins de qualité. »

Le gouvernement achètera jusqu'à 55 millions de masques N95 dans le cadre du Plan ontarien de lutte contre la pandémie de grippe de 2007. Le N95 a été conçu de manière à assurer une protection supérieure à celle offerte par les masques chirurgicaux.

Un nouveau règlement pris en application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* rendra obligatoire l'utilisation d'aiguilles de sécurité et de systèmes sans aiguille dans tous les hôpitaux de la province à compter du 1^{er} septembre 2008. Le gouvernement imposera l'utilisation de tels dispositifs dans les foyers de soins de longue durée, les établissements psychiatriques, les laboratoires et les centres de prélèvement en 2009 et dans les autres lieux de soins (soins à domicile, cabinets de médecin, ambulances, etc.) en 2010.

Dans son rapport final sur le SRAS, le juge Campbell a souligné la nécessité de protéger les soignants de première ligne. En conséquence, la province a adopté un « principe de précaution » en distribuant du matériel de protection personnelle afin d'assurer la sécurité des travailleurs de la santé en cas d'épidémie. La province a également créé un comité permanent sur la santé et la sécurité en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, chargé de formuler des conseils et des recommandations pratiques pour protéger la santé des travailleurs de la santé.

Ce n'est là qu'un exemple de plus de la façon dont les Ontariennes et Ontariens réussissent, grâce à leurs efforts collectifs, à faire de leur province un employeur de choix. Voici quelques autres réalisations :

- achat de plus de 19 000 soulève-malades pour soulager le personnel infirmier;
- lancement de la campagne Travailler sans douleur afin de réduire les blessures liées à un manque d'ergonomie, responsables de 42 pour 100 per cent des absences attribuables aux blessures en Ontario;
- embauche de 200 inspecteurs de la santé et de la sécurité pour que le gouvernement puisse réaliser son objectif de prévenir 20 000 blessures au travail d'ici 2008.

L'initiative annoncée aujourd'hui s'inscrit dans le cadre du plan du gouvernement McGuinty visant à innover dans le domaine des soins de santé publique et à édifier un système de santé qui répond à trois objectifs prioritaires : maintenir les Ontariennes et les Ontariens en bonne santé, réduire les temps d'attente et améliorer l'accès aux médecins et au personnel infirmier.

-30-

Renseignements (médias) :

David Spencer
Bureau du ministre
416 327-4320

A.G. Klei
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Public : 416 327-4327 ou 1 866 532-3161

Ce communiqué ainsi que d'autres documents médiatiques sont affichés dans la section *Médias d'information* de notre site Web à l'adresse suivante : www.health.gov.on.ca/indexf.html

Pour en savoir plus sur les résultats dans le domaine de la santé, rendez-vous sur www.resultsontario.gov.on.ca

Also available in English